

Attestation d'hébergement

PIECES A FOURNIR

- Timbres fiscaux à 30 euros
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Copie du passeport de la personne accueillie
- Une facture récente (Electricité, Gaz, Loyer, ...)
- Un justificatif des revenus (bulletin de paie, pension, ...)

A SAVOIR :

- Période de visite (la date d'arrivée et de départ prévue)
- Superficie du logement de l'hébergeant
- L'engagement par l'hébergé ou l'hébergeant de la souscription auprès d'un opérateur d'assurance agréé d'une assurance médicale pour attestation d'accueil d'un montant minimum de 30 000 € couvrant les éventuelles dépenses médicales, hospitalières et d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France.
- L'hébergeant s'engage à subvenir aux frais de séjour de l'étranger.